



## Levée d'hypothèque suite à remboursement anticipé

-----  
Par AXO

Bonsoir,

Dans le cas d'un remboursement par anticipation d'un crédit immobilier 3 ans avant son terme, la levée de l'hypothèque s'effectue automatiquement 1 an après cette opération de solde du crédit ?

ou tout de même 1 an après à la date de fin de remboursement qui était initialement prévue ?

en vous remerciant pour votre temps

-----  
Par ESP

Bonjour et bienvenue

L'inscription de l'hypothèque prend fin automatiquement un an après la dernière échéance de remboursement du crédit immobilier, et non pas un an après le remboursement anticipé.

A vous de demander à l'établissement prêteur de faire la mainlevée immédiate (mais cela peut être à vos frais).

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F788]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F788[/url]

-----  
Par AXO

Merci beaucoup pour votre réponse, c'est très aimable à vous d'avoir pris le temps.

Donc dans mon cas la main levée ne sera automatique qu'en fin 2029.

si j'ose compléter ma question,

Que je demande la main levée dans 1 ou 2 ans pour vendre mon bien, le calcul du notaire se fera tout de même sur le montant du crédit que je viens de solder ou sur une autre base?

Ayant remboursé le prêt 3 ans avant son terme, la banque m'indique que si je demande la main levée maintenant, je devrais m'acquitter auprès d'eux de 231? de frais de dossier et également régler les frais au notaire qui seraient de l'ordre d'env 0,3 à 0,6% du montant initial total du crédit (en l'occurrence 145 000? en 2005)

Merci à vous,